

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
12 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	19
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	05/12/2024

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER Adjoint, Mme Renée RICHARD, M. Michel PIERREL, Mme Giovanna VANDONI, MM. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mme Anna FRANCHI, M. Pascal GRIBOUVAL, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M Clément VILLEMAGNE à Mme Alexandra DALLIERE
Mme Marie-Noëlle BOURQUIN à M Pascal GRIBOUVAL
M Henri VIDAL à M Jean-Yves LE VEN
M Jean FEIREISEN à M David EXCOFFIER
M Amar AYEB à M Alban MAGNIN
Mme Elodie POIRIER à Mme Anna FRANCHI
Mme Corinne DURAND à M Pierre HACQUIN

ABSENTS : M Alain CHAMOT

Mme Renée RICHARD est élue secrétaire de séance.

DCM20241212-09

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.2) – Décision modificative n°1

VU la commission finances en date du 05/09/2024,

Madame Virginie LACAS, Maire adjoint en charge des Finances, rapporteur, expose la nécessité de modifier certains crédits budgétaires afin d'ajuster les montants des dépenses et recettes dont les détails sont les suivants :

DÉCISION,

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative n° 01/2024 du budget principal présentée ci-après :

DCM20241212-09

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 13/12/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 18/12/2024

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 13/12/2024



ID : 074-217402882-20241212-DCM2024121209-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Articles	Montant	Détail
041	2313- Construction en cours	70 000.00 €	<i>Ecritures d'ordre intégration</i>
23	2313 - Construction	- 200.00 €	<i>Equilibre budgétaire</i>
27	27638 - Créances sur autres établissements publics	200.00 €	<i>Portage EPF</i>
Total Dépenses d'investissement		70 000.00 €	
041	2031- Frais d'études	70 000.00 €	<i>Ecritures d'ordre intégration</i>
Total recettes d'investissement		70 000.00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Articles	Montant	Détail
014	7391112 - Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	3 050.00 €	<i>Dégrèvement THLV</i>
014	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et interco	3 500.00 €	<i>FPIC</i>
65	6541 - Admission en non-valeur	700.00 €	<i>Créances irrécouvrables</i>
65	65568 - Autres contributions	2 000.00 €	<i>SIPV</i>
Total dépenses de fonctionnement		9 250.00 €	
70	70878 - Remboursement de frais par des tiers	9 250.00 €	<i>SDIS - Maison Berberat</i>
Total recettes de fonctionnement		9 250.00 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alban MAGNIN



DCM20241212-09

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 13/12/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 18/12/2024